

PRÉAVIS N° 88/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Soutien à la presse locale

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- HT
au budget 2018 pour des partenariats et des acquisitions
d'espaces publicitaires et promotionnels

Délégué municipal : M. Daniel Rossellat

1^{re} séance de la commission

Date	Mercredi 7 mars 2018 à 19h
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La crise qui prévaut actuellement dans la presse écrite en Suisse romande (regroupement ou disparition de titres, suppressions de postes, baisse ou stagnation du lectorat, etc.) touche également les médias locaux. Le *Quotidien de La Côte* n'est pas épargné. La situation de ce journal, qui a fêté l'an dernier son 125^e anniversaire, est même préoccupante.

Fin 2017, la Direction du *Quotidien de La Côte* a approché la Municipalité pour l'informer des difficultés économiques que rencontre le titre depuis 2016 et lui demander de s'engager pour son maintien. C'est l'occasion pour la Municipalité de s'interroger sur le rôle que les pouvoirs publics peuvent – ou doivent – jouer en matière d'aide à la presse.

Précisons-le d'emblée : le projet qui vous est soumis ici ne consiste ni à subventionner avec l'argent du contribuable nyonnais un journal appartenant à un groupe privé, ni à s'introduire dans le pilotage d'un média qui doit, par essence, conserver une totale indépendance rédactionnelle.

Il s'agit plutôt de proposer, en toute transparence, la mise en œuvre de différentes formes de partenariats avec le *Quotidien de La Côte*, et d'investir dans des espaces publicitaires et promotionnels, imprimés et digitaux. Une solution gagnant-gagnant qui assurera au journal un revenu annuel fixe généré par la Ville de Nyon, et à cette dernière de développer une présence médiatique forte et cohérente sur l'ensemble de la région. Le montant envisagé pour cette amélioration de la communication de la Ville auprès de ses citoyens est de CHF 100'000.- HT pour l'année en cours.

Dans ce même but de renforcement de la présence médiatique de la Ville, et pour favoriser les synergies entre le *Quotidien de La Côte* et Nyon Région Télévision (NRTV), le préavis prévoit aussi un montant de CHF 20'000.- HT pour la production de contenus audiovisuels et l'achat d'espaces à la télévision régionale. La vidéo est en effet un vecteur de communication incontournable. Avec l'essor du web mobile et des réseaux sociaux, le support vidéo s'impose désormais face aux médias traditionnels comme source d'information principale. Pour la Ville comme pour *La Côte*, un partenariat avec NRTV est en la matière une réelle opportunité d'efficience.

Le total du crédit qui est donc sollicité auprès de votre Conseil est de CHF 120'000.- HT pour l'exercice 2018. Au terme de cette année, la Municipalité prévoit une évaluation de ces mesures. Si son résultat devait se révéler bénéfique tant pour les deux médias concernés que pour la Ville, cette démarche serait alors reconduite en 2019 et 2020.

2. Situation de la presse romande et de La Côte en particulier

En Suisse, tous les titres se heurtent aux mêmes problèmes: leurs sites et applications accueillent un nombre croissant de visiteurs, mais celui des abonnés payants est insuffisant ; le volume des annonces augmente sur les supports digitaux sans toutefois compenser financièrement la diminution drastique des recettes publicitaires des versions imprimées.

Il faut savoir que le produit des abonnements ne couvre que 25% du budget du *Quotidien de La Côte*, les 75% provenant de la publicité. Cette répartition de recettes rend *La Côte* particulièrement vulnérable aux contractions du marché publicitaire. Ceci dit, la survie de ce

quotidien régional, à l'instar de toute la presse écrite, passe inmanquablement par un nouveau modèle économique, encore à affiner.

Corollaire à ce phénomène, le principe d'aide à la presse prend depuis plusieurs mois de l'ampleur en Suisse romande, et à Genève en particulier (motion du député genevois Guy Mettan «Pour une presse locale forte et indépendante» datée du 4 septembre 2017, et acceptée à la quasi-unanimité par le Grand Conseil le 24 novembre dernier). Des solutions encore inconcevables il y a peu – comme des aides publiques directes – sont désormais évoquées dans les milieux économiques, politiques et journalistiques.

Pour la Municipalité, s'il est évident que le débat sur d'éventuelles aides directes à la presse doit être porté sur les plans cantonal et fédéral, d'autres mesures peuvent néanmoins être envisagées à l'échelon communal pour soutenir les journaux de proximité, tout en garantissant leur indépendance rédactionnelle.

En ce qui concerne le *Quotidien de La Côte*, il y a urgence. Les chiffres dont dispose la Municipalité (encore confidentiels au moment de la rédaction du présent préavis) sont en effet inquiétants. Déjà déficitaire en 2016, le titre a vu sa situation financière s'aggraver fortement en 2017.

La poursuite et la pérennisation de son activité passe inmanquablement par une refonte en profondeur tant de son offre éditoriale que commerciale.

Le groupe de presse propriétaire du titre va donc intensifier la formation de ses journalistes à la rédaction pour les médias numériques. Il investira par ailleurs dans les technologies et outils qui vont permettre d'optimiser la production et la diffusion des contenus (par exemple la construction d'un centre d'impression), l'acquisition et la gestion d'abonnements ainsi que la commercialisation d'espaces publicitaires.

Mais cette réorganisation se traduira aussi malheureusement par des mesures moins positives, telles que la suppression probable de plusieurs postes de travail.

3. Détail du projet

Pour répondre à la demande de soutien lancée à la fin de l'année dernière par le journal, la Municipalité souhaite mettre en place, en toute transparence, des partenariats, et investir dans des espaces publicitaires et promotionnels multi-supports (print + digital).

Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'un subventionnement. Par principe, la Municipalité n'y est pas favorable. En revanche, ces mesures consistent en des achats de prestations qui permettront à la Ville de Nyon de mieux informer la population et de promouvoir ses actions auprès du plus grand nombre, tout en assurant au journal un revenu annuel fixe. Ce type de formule est déjà appliquée par d'autres Villes comme Yverdon-les-Bains et Morges, respectivement pour aider *La Région* et le *Journal de Morges*.

Concrètement, le crédit supplémentaire au budget 2018 qui est sollicité auprès de votre Conseil à hauteur de CHF 120'000.- HT, sera utilisé pour :

- **l'insertion de publicités** dans l'édition tous-ménages de *La Côte*, pour la promotion de manifestations organisées par la Ville de Nyon – inaugurations publiques, portes ouvertes, expositions dans les musées, manifestations sportives, forums ou débats, etc. – ou encore pour des actions en faveur du commerce local ;
- **l'annonce d'événements sur la plate-forme numérique « sortir.lacote.ch »** (l'agenda culturel et de loisirs de la région) dont une sélection est reprise dans le journal papier ; mise en avant des contenus via des espaces publicitaires privilégiés ;

- **la publication 8 fois par an d'informations communales** dans l'édition tous-ménages de *La Côte* (pleines pages ou demi-pages), contenus fournis par la Ville de Nyon et labellisés comme tels, pour le développement de l'actualité de la Ville, y compris les ordres du jour des séances du Conseil communal et les décisions en relation –, en complément de la lettre d'information municipale « Vivre à Nyon »;
- **la parution de suppléments thématiques**, au format tabloïd, encartés dans l'édition tous-ménages de *La Côte*, contenus fournis par la Ville de Nyon et labellisés comme tels, pour la présentation étendue de grands projets ou réalisations, par exemple les démarches participatives liés au concept Cœur de ville ;
- **la création de contenus audiovisuels et l'achat d'espaces** auprès de NRTV, en synergie avec *La Côte* ; l'opportunité pour la Ville comme pour le quotidien de développer avec efficacité leurs offres multimédia respectives.

3. Incidences financières

Le montant de CHF 120'000.- sollicité auprès de votre Conseil ne comprend pas les coûts, habituels et déjà intégrés dans les budgets, de publication des avis officiels, mises à l'enquête, arrêtés de convocation aux élections ou votations, ainsi que les offres d'emploi régulièrement publiés dans le *Quotidien de La Côte*.

Après évaluation des besoins, il est prévu de le répartir de la façon suivante :

publicités et annonces <i>Quotidien de La Côte</i>	CHF 60'000.- HT
plate-forme Sortir.lacote.ch	CHF 10'000.- HT
suppléments thématiques <i>Quotidien de La Côte</i>	CHF 30'000.- HT
achats d'espaces et de productions à NRTV	CHF 20'000.- HT
Montant total	CHF 120'000.- HT

Au terme de l'exercice 2018, la Municipalité prévoit une évaluation de ces mesures d'aide à la presse locale. Si le résultat de cette évaluation devait se révéler bénéfique tant pour les deux médias concernés que pour la Ville, cette démarche serait alors reconduite en 2019 et 2020, et le montant de CHF 120'000.- porté pour chacun de ces deux exercices en augmentation du compte N°110.3171.00 – *Frais information, promotion*.

4. Aspects du développement durable

4.1 Dimension économique

Leader dans le district en termes de pénétration, le *Quotidien de La Côte* constitue un des principaux leviers de diffusion de l'information officielle de la Ville de Nyon. Pour le commerce et l'économie locale, il est un outil important de communication et de promotion.

4.2 Dimension sociale

En tant que journal local, le *Quotidien de La Côte* joue un rôle indispensable dans la compréhension de notre environnement immédiat. Il reflète la vie économique, sociale et culturelle de la région, nourrit le débat et contribue au lien social.

4.3 Dimension environnementale

-

5. Conclusion

Alors qu'on évoque le démantèlement des médias romands, qu'aucun titre n'est désormais assuré de survivre ou d'être porté à bout de bras des années durant par son éditeur, que les *fake news* s'emparent des réseaux sociaux, une prise de conscience des menaces pesant sur la presse s'impose.

Le *Quotidien de La Côte* – tout comme Nyon région télévision – a toute sa place dans un bassin de population de près de 100'000 habitants (district de Nyon). Par sa proximité, il complète l'offre des médias régionaux et nationaux. Son maintien est une nécessité.

Certes, la seule action de la Ville de Nyon ne sauvera pas le *Quotidien de La Côte*. Mais il est à souhaiter qu'elle serve d'exemple et joue un rôle de prescripteur. La mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés du district est en effet essentielle pour pérenniser le rôle et l'existence même du titre.

L'acceptation de ce préavis démontrera l'engagement des autorités nyonnaises pour le maintien d'un journalisme de proximité diversifié et de qualité. Et surtout, elle permettra à la Ville d'élargir encore sa présence médiatique pour promouvoir ses actions auprès du plus grand nombre et renforcer son dialogue avec les citoyens.

NYON · PRÉAVIS N° 88/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 88/2018 « Soutien aux médias locaux - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- HT au budget 2018 pour des partenariats et des acquisitions d'espaces promotionnels».

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

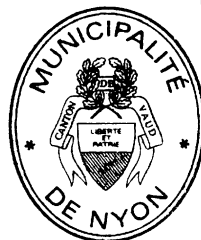
décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- HT au budget 2018 en vue du développement de partenariats avec les médias locaux et l'acquisition d'espaces publicitaires et promotionnels ;
2. de prendre acte que la Municipalité évaluera ces actions avant d'inscrire pour les exercices 2019 et 2020 ce montant de CHF 120'000.- en augmentation du compte N°110.3171.00 – *Frais information, promotion.*

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 janvier 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia